Maître Pierre MACAIGNE

Commissaire-Priseur Judiciaire 37 rue de Lille 60400 NOYON Tel.03 44 44 04 60

INVENTAIRE

Liquidation Judiciaire

SARL ELLE ET LUI

SALON DE COIFFURE

64 rue de Paris, 60400 NOYON

30 JANVIER 2024 à 17h

17 JANVIER 2024

Tribunal de commerce de Compiègne SCP ANGEL-HAZANE-DUVAL Représenté par : Maître Duval L'an deux mille vingt quatre

Le 30 JANVIER 2024 à 17h

A la requête du tribunal de commerce de Compiègne, et en vertu d'un jugement du 17 JANVIER 2024 Juge commissaire: Mr TROCELLIER Gerard

Mandataire Judiciaire: SCP ANGEL-HAZANE-DUVAL, représenté par Maître Duval

Et à l'effet de procéder à l'inventaire des biens meubles constituant l'actif de la liquidation judiciaire

de SARL ELLE ET LUI, 64 rue de Paris 60400 NOYON

Nous, Pierre Macaigne, Commissaire-Priseur Judiciaire à Noyon, 37 rue de Lille

Nous avons procédé à l'inventaire de l'actif,en présence de Mme Blainville,de la manière et ainsi qu'il suit:

Valeur

Exploitation

1-MATERIEL D'EXPLOITATION

1	meuble caisse,3 bancs coiffage,1 etagère agglo,4 dessertes plastique, meuble presentation maquillage	200
2	6 sièges skai,3 bacs lavage,3 fauteuils	200
3	2 sièges d'attente,3 tabourets,table glace	50
4	casque	mémoire
5	lave-linge Beko, sèche-linge Selecline, refrigerateur FAR, micro-ondes	100
J	lave linge beloe, seeme linge beloomie, reingerateur 1711, more ondes	100
6	sèche-cheveux,4 tondeuses,petit materiel	200

2-STOCKS

couleurs,permanentes,oxydants,poudres decolorantes,

shampoings,mousses,laques,soins,produits coiffants,maquillage

1000

TOTAL 1750

CLOTURE

Mme Blainville nous a déclaré avoir fait fidèlement décrire tout ce qui constituait l'actif dépendant de ladite liquidation sans en avoir rien pris, caché, ni détourné, vu ni su qu'il ait été détourné par qui que ce soit, directement ou indirectement,

déclarations sur lesquelles nous avons fait toutes réserves; et avoir déclaré les éventuelles clauses de réserve de propriété, crédit-bail, locations et privilèges."

Et nous avons clos et arrêté le présent inventaire, que nous avons signé, nous, Pierre Macaigne, Commissairepriseur judiciaire, ainsi que Mme Blainville, après lecture faite.